

Conseil Municipal **Séance du 26 février 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, LE CALVEZ Anne, COCU Daniel, DELAUNEY Dorothee, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, VAULTIER Lucie, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie, EUDES Sylvie,

Absents : PRODEO Fabien, DARROUX Théodore,

Mme Dorothee DELAUNEY désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2025 :

En l'absence de remarque, le compte rendu a été approuvé.

Agenda du Maire :

- Le 17 janvier : Visite du camping avec un acheteur potentiel.
- Le 17 janvier avec Philippe Salley : Première réunion de chantier de la salle intergénérationnelle, avec signature des actes d'engagements.
- Le 17 janvier : Vœux de la commune du Rozel.
- Le 18 janvier : Vœux de la commune de Pierreville.
- Le 18 janvier avec membres du conseil : Vœux de Saint germain Le Gaillard.
- Le 21 janvier : Visite de la commune avec entreprise Axians, dans le cadre des travaux d'arrivée de la fibre optique.
- Le 24 janvier : Vœux de la commune de Surtainville.
- Le 27 janvier : Révision de l'AP/CP avec Mme Accossato.
- Le 28 janvier : Visio avec l'entreprise ACCEO pour la mise en place d'un kit permettant d'échanger en face à face avec une personne sourde ou malentendante.
- Le 28 janvier : Formation à Cherbourg sur les missions de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D).
- Le 29 janvier avec Anne Le Calvez, réception de campeurs inquiets de la mise en vente du camping.
- Le 29 janvier : Galette des rois avec les agents et élus du pôle de proximité des Pieux.
- Le 29 janvier : Visite du Centre de Loisirs de Surtainville. (Une visite va être organisée pour les élus de St Germain Le Gaillard).
- Le 30 janvier : Participation à l'inspection de la Communauté de Brigades de Les Pieux. Le nombre d'escroqueries par Internet est en hausse.
- Le 17 février : PACS.
- Le 17 février : visite du camping avec un acheteur potentiel et le commercial de l'entreprise Immobat.
- Le 19 février : Réunion de la commission budget.
- Le 24 février : manoir du But, visite pour le problème de stationnement lors de l'opération portes ouvertes pour les vieilles pierres en lumière
- Le 24 février : Préparation du budget avec Mme Accossato.

Le 24 février avec Myriam Feuardant Lefèvre : Participation au retour sur l'étude jeunesse. La situation est tendue surtout au Nord du territoire. Les élus du RPI vont travailler sur la possibilité de créer un ALSH sur le RPI.

Le 25 février : Réunion de chantier avec AXIANS dans le cadre de la fibre optique. Les travaux se poursuivent et les délais devraient être tenus pour la fibre fin 2025. Des offres d'accès internet fibre optique seront disponibles à partir du 21/04/2025 sur une partie de la commune. - Le 9 janvier 2025 : vœux de l'agglomération du cotentin à Valognes.

- Le 10 janvier 2025 : vœux de la commune de Les Pieux.

- Le 10 janvier 2025 : vœux de la commune de Benoistville.

- Le 13 janvier 2025 : réception avec M. Philippe Salley 1er Adjoint et de Mme LE CAVEZ Anne 3ème adjointe, de M. le Sous-Préfet en mairie de St Germain Le Gaillard, pour lui faire part de notre déception de voir nos demandes de subventions D.E.T.R 2023 classées sans suite, et les demandes 2024 repoussées en 2025, sans aucune certitude qu'elles soient acceptées.

- Le 14 janvier 2025 : participation à l'Assemblée Générale du « Club des Gaillards » Le bureau reste identique, les finances sont saines.

- Le 15 janvier 2025 : deuxième visite du camping avec un acheteur potentiel.

Comptes rendus de réunions :

Philippe SALLEY, Anne LE CALVEZ et Daniel COCU ont assisté à la deuxième réunion de chantier le 13 février 2025. Le terrassement commencera le 03 mars 2025 et le gros œuvre le 17. Le compteur de chantier sera branché le 27 février 2025.

Ordre du jour :

A.P/C.P. (DE2025022601)

Les travaux de la salle intergénérationnelle vont débuter très prochainement, et compte tenu de l'absence de subvention Dotation en Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R, il est nécessaire de modifier l'A.P/C.P comme suit :

	Montant prévisionnel	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
affectation de l'AP								
Dépenses	581 607,00 €	17 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	26 092,05 €	523 618,77 €	211 194,42 €	5 232,25 €
études et honoraires	55 440,00 €	16 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	25 300,95 €	24 501,22 €	2 772,00 €	
frais d'insertion	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €		791,10 €	208,90 €	0,00 €	
frais études/insertion (régul imputation) travaux	525 167,00 €	0,00 €		0,00 €		498 908,65 €	26 258,35 €	
Mission Diag				0,00 €				
Mission Contrôle Technique								
Mission SPS				0,00 €				
meublier - agencement informatique								
Rbt emprunt FCTVA court terme								
Rbt emprunt subvention							182 164,07 €	5 232,25 €
abondement fonds de roulement								
recettes	581 607,00 €	17 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	26 092,05 €	523 618,77 €	211 194,42 €	5 232,25 €
subvention Etat (DETR)	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	
SUB Conseil Deptal (FIR)	83 300,00 €	0,00 €		0,00 €			83 300,00 €	
Sub CAC (fonds concours)	70 000,00 €	0,00 €		0,00 €		28 000,00 €	42 000,00 €	
Emprunt Subvention								
FCTVA 16,404%	95 406,81 €	0		0,00 €		4 280,14 €	85 894,42 €	5 232,25 €
Emprunt 15 ans	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €		200 000,00 €		
Emprunt court terme (relais 2 ans)				0,00 €				
autofinancement	132 900,19 €	17 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	26 092,05 €	103 942,31 €		
besoin en fonds de roulement				0,00 €		187 396,32 €		
excédent de financement n-1				0,00 €				
besoin de financement du BP	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
excédent de financement du BP	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €

dont auto financement	dont auto financement		dont auto financement		dont auto financement	dont auto financement	dont auto financement
132 900,19 €	17 630,00 €		15 000,00 €		103 942,31 €	0,00 €	0,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la modification de l'A.P./C.P, proposée.

ÉGLISE (DE2025022602)

M. BOURGET maître verrier de Vicq Sur Mer, a fait parvenir son devis concernant la réparation du vitrail de l'église. Ce devis est d'un montant de 5.049,60€ HT, et les travaux ne pourront pas être réalisés avant 2027.

En l'absence de maître verrier dans la Région, il est difficile d'obtenir d'autres devis.

La commune peut pour ces travaux bénéficier d'une aide de 35% de la part de la Direction Régional des Affaires Culturelles (D.R.A.C).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter et signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces aides.

CAMPING (DE2025022603)

La société GRAVITAO mandatée pour la vente du camping, nous a transmis une lettre d'intention d'achat de M. Côte DE LA TAILLE, demeurant PARIS, au nom de l'Entreprise HALEGER. Le prix proposé est de 270.000,00 €, avec une condition suspensive qui est l'accord pour un permis d'aménager d'un Parc Résidentiel de Loisirs (P.R.L).

Cette lettre d'intention d'achat précise que :

- La date de validité de la proposition et la date butoir de la contresignature de la proposition par les vendeurs est fixée au 28 février 2025.
- La date butoir de signature du compromis est fixée au 31 mai 2025.
- La date butoir de prise en main ou date butoir d'entrée en jouissance est fixée au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas accepter l'offre de M. Côme DE LA TAILLE.

DE2025022604

M. et Mme LEBAS, clients de la société IMMOBAT, mandatée pour la vente du camping, précisent qu'ils font une offre d'achat au prix de 272.000,00 € sous réserve de l'inclusion de la parcelle collée au camping (située entre le bâtiment technique et le terrain de foot).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de M. et Mme LEBAS de lui vendre une partie du bien cadastré section A numéro 108 et le bien cadastré section A numéro 109, et autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par Me LEFRANCOIS à VALOGNES dans les conditions de droit commun.

AIDES SOCIALES (DE2025022605)

Un résident du Camping, interpelle la commune par l'intermédiaire de l'assistante sociale, suite à un non traitement de sa demande de retraite dans le secteur privé (CARSAT). En effet, il devrait normalement percevoir 3 pensions: une pension retraite du public (CNRACL), une du privé (CARSAT) et une pour son invalidité.

Il dit avoir préparé ses dossiers de demande avec plus de 10 mois d'avance, son dossier à la CNRACL a été traité dans les temps mais celui de la CARSAT a "été perdu" et il a dû le refaire et fournir des documents régulièrement. Il est en attente du versement qui viendra compléter celle qu'il reçoit mais ne sait pas quand cela sera résolu.

Concernant sa pension d'invalidité monsieur a dû également contester une première décision de refus et grâce à de l'aide, il va enfin pouvoir la percevoir mais il ne sait pas quand, son dossier étant toujours en traitement. En attendant, monsieur se retrouve en difficulté financière. Il ne perçoit actuellement que 621,18€/mois et doit payer 571,31€ (loyer, assurance...) de charges mensuelles. Il a des dettes pour un montant de 981,31€ et doit rembourser deux crédits d'un montant total mensuel de 410,00€.

M. va percevoir 413,64 € d'aide exceptionnelle du Conseil Départemental et il demande 250,00€ à la commune pour payer le camping et l'aide de la banque alimentaire pour un mois. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas attribuer 250,00 € pour payer le camping et d'attribuer la banque alimentaire pour un mois.

SUBVENTIONS

DE2025022606

Les « Restos du Coeur de la Manche » sollicitent une subvention de la part de notre commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention aux « Restos du Cœur de la Manche ».

DE2025022607

L'association FRANCE ALZHEIMER MANCHE sollicite une subvention de la part de notre commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention à l'association FRANCE ALZHEIMER MANCHE.

DE2025022608

L'association Femmes de Cherbourg sollicite une subvention de la part de notre commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser de subvention à l'association Femmes de Cherbourg.

DE2025022609

L'association Intercommunale d'Aide aux Personnes Agées du Pays de la Dielette (SAG) sollicite une subvention de la part de notre commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 200,00 € pour cette année et aussi pour 2024 à l'association Intercommunale d'Aide aux Personnes Agées du Pays de la Dielette (SAG) et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2025022610

L'association Cœur d'enfant sollicite une subvention de 50 € la part de notre commune. Cette demande est effectuée auprès de toutes les communes traversées par le Raid de l'Archange.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 50,00 € à l'association Cœur d'enfant et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Un projet agri-voltaïque SAMSOLAR/AVOINE est en cours d'étude, il sera présenté au maire le 27 février 2025

Dans le cadre du P.L.U.I., le conseil a sélectionné les bâtiments rénovables pouvant changer de destination.

Avancement de la fibre (FTTH) et offres d'accès internet fibre à partir du 21 avril 2025 pour une petite partie de la commune.

Points travaux par Philippe Salley :

Un miroir a été installé à l'intersection de la Route du Poteau Bleu avec la rue jardin du puit afin de sécuriser la sortie de cette dernière.

Toutes les poignées de portes et fenêtres et des serrures au presbytère ont été changées pour un montant de 1.499,40 €

M. DUBUC et Mme LEROY demandent la réfection du chemin de la jumelinerie.

M. le maire informe du départ de Mme Isabelle LAURENT de la garderie du RPI, un pot est fixé le 11 mars 2025 à 19h00










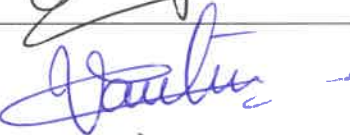
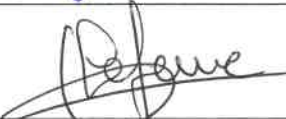
Chemin Paul Cardet : à revoir il semblerait qu'il n'y ait pas besoin d'une enquête publique s'agissant d'un changement d'itinéraire.


Chemin de Martainville : Christophe Hamel a fait l'aménagement, en attente que les riverains fassent leurs travaux pour récupérer les eaux de ruissellement.

Chemin du Prieuré : faire deux devis : bi-couche ou bitume

- Prochaine date de conseil : 20 mars 2025 à 20h (avec visite du CLSH de SURTAINVILLE)

FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	
Daniel COCU	
Dorothée DELAUNEY	
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	
Véronique LEFÈVRE	

Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	